

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

Liban Question écrite n° 11278

### Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Liban. Il ressort, en effet, au regard de plusieurs événements récents que le Gouvernement libanais a procédé à des atteintes graves aux libertés publiques : absence de pluralisme sur les chaînes d'Etat, arrestations arbitraires et emploi des forces armées pour réprimer les manifestations. En conséquence, et au regard du lien historique et profond qui unit la France au Liban et à la place que nous occupons sur la scène internationale en faveur des droits de l'homme, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement français partage la préoccupation de l'honorable parlementaire quant à la défense des droits de l'homme partout dans le monde, y compris au Liban. Les Libanais se sont courageusement attelés à la reconstruction de leur pays, dévasté par plus de quinze années de guerre civile. Il s'agit d'une entreprise difficile, alors même que les dirigeants libanais doivent faire face à de nombreuses contraintes, notamment l'occupation d'une partie de leur pays et une tension militaire constante. Si nul ne conteste qu'il reste beaucoup à faire, il faut également savoir prendre acte des progrès qui ont eu lieu. Les élections législatives de 1996, au-delà de la contestation de certains de leurs résultats, ont contribué au renforcement de l'Etat libanais. Il est prévu que des élections municipales et présidentielles se tiennent cette année. Le Liban et ses institutions se renforcent ainsi pas à pas. Par ailleurs, la presse libanaise montre chaque jour une remarquable vitalité et une certaine liberté de ton. Comme l'a dit le Président de la République dans son discours devant le Parlement libanais, il faut que les Libanais retrouvent le chemin de l'unité et de la paix, dans un esprit de concorde et de réconciliation nationale, pour que leur pays puisse s'épanouir pleinement une fois la paix revenue dans la région. Je puis vous assurer que la France reste et restera fidèle à son engagement historique aux côtés du Liban. Elle continuera à plaider et à agir concrètement en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Vous pouvez également être assuré que, dans mes contacts avec les dirigeants libanais, je ne manque jamais de marquer le souci qu'à la France de voir préserver la liberté d'expression et le pluralisme qui ont toujours prévalu au Liban.

#### Données clés

Auteur : M. François Rochebloine

Circonscription: Loire (3e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11278 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE11278

**Question publiée le :** 9 mars 1998, page 1266 **Réponse publiée le :** 18 mai 1998, page 2764